

# Documents EPISCOPAT

BULLETIN DU SECRÉTARIAT DE LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE

## RÉFLEXIONS SUR L'AVENIR DES RETRAITES



Bulletin publié  
sous la responsabilité  
du Secrétariat général  
de la Conférence  
des évêques de France

Directeur de publication :  
Père Stanislas LALANNE,  
secrétaire général  
de la Conférence  
des évêques de France

*Face au problème du vieillissement de la population, de l'imminente arrivée à l'âge de la retraite de la génération du baby-boom, de la chute du taux d'activité des personnes de plus de cinquante-cinq ans en raison de leur départ précoce à la retraite, la France, comme tous les pays d'Europe occidentale, se trouve confrontée à la difficulté présente, et surtout à venir, du financement des différents régimes de retraite.*

*Toutes les tentatives de réformes se heurtent aux résistances de l'opinion publique et surtout aux crispations de groupes corporatistes.*

*Après avoir consulté de nombreuses personnes compétentes et d'horizons différents, la **Commission sociale des évêques de France** a jugé bon de publier ses propres « réflexions sur l'avenir des retraites ».*

## INTRODUCTION

Depuis plus de dix ans, le problème de l'équilibre financier des régimes de retraites est posé avec acuité, en France comme dans la plupart des pays européens. De nombreux rapports d'experts, de commissions de sages, ont été récemment publiés. L'opinion publique elle-même est inquiète et craint de voir s'effondrer l'une des plus belles réalisations sociales du XX<sup>e</sup> siècle. À coup sûr, ce problème sera l'un des premiers que le pouvoir sorti des urnes au printemps prochain aura à régler.

Pendant des siècles, la société a compté sur la famille pour s'occuper des vieux jours de ses membres : la meilleure façon d'assurer sa vieillesse consistait à avoir des enfants. L'Église recueillait dans ses hôpitaux et ses hôtels-Dieu ceux qui n'avaient personne pour s'occuper d'eux ou dont la santé nécessitait des soins particuliers.

La mise en place récente et progressive de la protection sociale des personnes parvenues au terme de leur vie active a permis à de plus en plus de femmes et d'hommes de regarder l'avenir avec davantage de sérénité. Elle a permis de garantir les moyens d'existence et de dignité humaine de ceux qui, en raison de l'âge ou de la maladie, se trouvent dans une situation difficile. Aujourd'hui, en moyenne, le niveau de vie des retraités est à peu près équivalent à celui des personnes en activité. Subsistent cependant de grandes disparités en fonction du régime des retraites, du salaire antérieur, et aussi de l'âge.

La crise actuelle résulte principalement de l'évolution de la démographie. Mais elle est également tributaire de la croissance et de l'importance du chômage. En outre, les

solutions à mettre en œuvre pour y faire face devront tenir compte de la transformation des conditions et des modes de vie, sur laquelle elles auront, en retour, un impact décisif... La question ne peut donc être abordée uniquement sous son angle financier. C'est aussi un problème de choix de société : de rapport entre les générations, de gestion des cycles de la vie, des âges et des temps sociaux... Tout un ensemble de questions se posent qui débordent largement celles de l'équilibre des comptes sociaux et qui doivent être abordées avec lucidité, courage, imagination, et dans le dialogue social.

En cette affaire, il ne faut pas tout attendre de l'État. La société française a trop l'habitude de s'en remettre à la puissance publique pour résoudre les problèmes complexes, au risque de déresponsabiliser les citoyens. Pour autant, on ne saurait sous-estimer le caractère politique des choix fondamentaux qu'il convient d'opérer.

Il n'y a pas de solutions spécifiquement chrétiennes à cette question. Mais, dans ce domaine comme en bien d'autres, les chrétiens, en dialogue avec tous les hommes de bonne volonté, ont à analyser aussi objectivement que possible la situation, éventuellement à s'enrichir des expériences étrangères et à se laisser inspirer par les exigences bibliques de responsabilité et d'équité.

La Commission sociale des évêques de France, en publiant ce texte de « *réflexions sur l'avenir des retraites* », désire apporter sa contribution à cette recherche en décrivant l'état des lieux, en soulignant les enjeux essentiels, en proposant modestement quelques chemins à suivre.

\*\*

# I. L'ÉTAT DES LIEUX

## I. LES DONNÉES DE LA DÉMOGRAPHIE

L'équilibre financier des régimes de retraite par répartition dépend directement du rapport entre le nombre des cotisants et le nombre des retraités, appelé taux de dépendance. C'est pourquoi le vieillissement démographique des prochaines années, parce qu'il dégrade ce taux de dépendance, menace l'avenir de nos retraites. Le choc démographique que va connaître notre pays revêt plusieurs aspects :

- D'abord l'allongement de l'espérance de vie : les personnes atteignant aujourd'hui l'âge de 60 ans ont une espérance de vie supérieure de cinq ans à celle de leurs grands-parents, et cette tendance se poursuivra à l'avenir grâce aux progrès de la médecine et à l'amélioration des conditions de vie. C'est à l'évidence une bonne nouvelle pour tous, mais entraîne un allongement de la durée des versements de retraites.
- Ensuite, l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du *baby-boom* à partir de 2005, provoquera une augmentation importante des personnes retraitées : de 1990 à 2015, les 50-59 ans passeront de 5,6 à 8,6 millions.

Ces deux facteurs de vieillissement de la population (selon les estimations de l'Insee, en 2040, un français sur trois aura plus de soixante ans contre un sur cinq aujourd'hui) entraîneront une augmentation régulière des dépenses des régimes de retraite.

D'un autre côté, la natalité en baisse à partir de 1965, stabilisée à partir de 1976 et en légère reprise depuis deux ans, a sérieusement réduit la part des plus jeunes dans la population totale. Au point qu'en

2005, il n'y aura plus d'excédent du nombre de jeunes sur le marché du travail.

Le paysage démographique français va donc progressivement se modifier, entraînant une dégradation régulière du taux de dépendance : si la population reste stable, il ne devrait plus y avoir que 1,2 cotisant pour un retraité en 2040 au lieu de 2,2 aujourd'hui. Cela signifie que, même avec une croissance soutenue et un taux de chômage réduit, les ressources financières des régimes de retraites évolueront beaucoup moins vite que leurs dépenses.

Pourra-t-on raisonnablement laisser à la charge d'une génération d'actifs moins nombreuse, des retraités de plus en plus nombreux et de plus en plus âgés ?

Dans cette équation, la « croissance » est une donnée qu'il ne faut pas négliger. En effet, qui dit croissance dit création d'emplois et augmentation du nombre des cotisants. Mais cet effet, même à supposer le plein-emploi atteint, n'améliore que transitoirement le taux de dépendance. Un autre levier rarement évoqué mais essentiel pour augmenter le nombre des cotisants est la politique d'immigration : l'élargissement de l'Union européenne à l'Europe centrale et de l'Est offre de ce point de vue une opportunité.

Pour préserver la viabilité des régimes de retraite actuels, il semble donc nécessaire de modifier les paramètres de leur équilibre financier selon une combinaison qui reste à déterminer entre augmentation du nombre d'années de cotisations, réduction du niveau des pensions et hausse des cotisations. Mais réduire la question des retraites au seul aspect financier serait faire preuve d'une certaine myopie à l'égard des problèmes liés, comme la gestion du temps et des différents âges de la vie, ou la place de la famille dans les relations entre générations.

## 2. LES DIFFÉRENTS TEMPS DE LA VIE

Il y a vingt ans, l'on pouvait nettement distinguer dans la vie humaine le temps de la jeunesse et de la formation, le temps de la vie active, le temps de la vieillesse et du repos. Aujourd'hui, la distribution des temps de la vie s'est considérablement modifiée.

- Les jeunes de **18 à 25 ans** connaissent pour beaucoup une période de précarité et expérimentent douloureusement ce que sera progressivement le lot commun, c'est-à-dire une société très flexible exigeant des allers et retours incessants entre un emploi à durée déterminée, une période de formation, une période de chômage, avec souvent la prolongation de la vie chez les parents.
- Les **25-55 ans** vivent la première période de leur vie active : c'est l'époque où se jouent les carrières, les formations, où se fonde la famille et naissent les enfants, où se nouent les relations. Cette période est très intensive en volume de travail, très sélective du point de vue de la compétitivité.
- Entre **55 et 70 ans** (et même au-delà, car il est bien entendu que l'âge et le vieillissement ne coïncident pas) se vit la seconde période de la vie active, située entre la fin de l'activité professionnelle à plein temps et la vieillesse, une période d'une extrême plasticité, aux contours très

divers. Les gens de cet âge sont souvent appelés les « seniors » : retraités, ils sont pour la plupart en bonne santé, désireux de ne pas s'ennuyer, disposés à agir et à se rendre utiles. C'est une énergie disponible « ici et maintenant » qu'il appartient à la société de mobiliser.

- Enfin, la période de la vieillesse (ou 4<sup>e</sup> âge), dont la durée ne progresse pas mais qui se situe, grâce aux progrès de la médecine, de plus en plus tardivement dans la durée totale de la vie humaine. C'est la période au cours de laquelle la santé se dégrade et apparaissent les handicaps, où l'autonomie se perd et où, bien souvent, une certaine solitude affective s'installe, notamment par le veuvage. Cette solitude se caractérise par la présence persistante du sentiment douloureux d'un manque. C'est vraiment l'âge de la dépendance. Aussi, l'un des aspects essentiels de la prévention du vieillissement consiste-t-il dans l'entretien des liens sociaux et dans l'organisation de services à domicile.

Il semblerait judicieux, ainsi que nous le verrons plus loin, de repenser l'emploi et les systèmes de protection sociale en fonction d'un cycle de vie plus long, plus différencié, appelant des scénarios plus diversifiés et plus flexibles. Il s'agit d'organiser l'alternance et la combinaison de diverses formes d'activités tout au long d'une vie qui ne s'arrête pas à cinquante-cinq ans.

\*  
\*  
\*

## II. LES ENJEUX

La société a le devoir de préparer l'avenir non seulement en fonction des perspectives démographiques préoccupantes mais également en fonction de la nouvelle redistribution des âges de la vie.

### **Premier enjeu : sauvegarder la solidarité entre les générations**

Quelles que soient les modalités techniques retenues pour envisager l'avenir des retraites, la solidarité entre les générations doit être l'objectif premier. La guerre des générations aura-t-elle lieu ? La génération du baby-boom deviendra-t-elle une génération de vieux conservateurs égoïstes jouant de la défense de ses intérêts contre ceux des générations plus jeunes ? Nous ne croyons pas à ce scénario, car il existe une large communauté de destin résultant de la longue cohabitation entre les générations.

Un nouveau pacte intergénérationnel n'en est pas moins nécessaire, à partir du désir de personnes d'âges différents de vivre ensemble, de partager leurs espérances et même l'amour des uns et des autres. Notre société doit apprendre à nouveau à accepter la différence des âges, non pour les opposer mais pour comprendre en quoi ils peuvent se compléter et s'entraider.

De fait, les retraités jouent un rôle important dans la société, non seulement en tant que consommateurs, mais plus encore en aidant et en échangeant avec les générations plus jeunes : des échanges en argent, certes, mais pas uniquement. Les familles connaissent une intense circulation de biens et de services qui va principalement des grands-parents et des parents vers les enfants. Elles assurent pour une part la transmission des valeurs de notre société, y compris les valeurs spirituelles et religieuses.

On ne peut affirmer, comme on l'entend parfois, que les retraités sont à charge de la famille et de la société. Les solidarités familiales jouent assurément un rôle non négligeable dans la situation actuelle de crise et de chômage. Dans un ménage, on consacre en moyenne 3 à 4 % du budget courant à aider financièrement d'autres ménages : les trois quarts de ces aides descendent les générations. Ce sont donc les « seniors » qui jouent le rôle de donateurs. Les grands-parents sont devenus des appuis non négligeables à la réalisation des projets de leurs enfants et petits enfants. La famille est la forme la plus naturelle et la plus spontanée de la solidarité quand les anciennes institutions et les situations professionnelles deviennent fragiles.

Aussi est-il important de sécuriser et de rassurer au sujet de l'avenir des retraites. Si on ne sécurise pas, on risque d'entretenir l'inquiétude, de développer l'angoisse et peut-être même d'aviver une sorte d'antagonisme entre les générations.

C'est dans l'expérience de l'altérité que l'on se construit. Demain, les différences passeront davantage par les rapports entre les classes d'âge : les jeunes et les plus âgés ont à se découvrir mutuellement et à s'enrichir de ces échanges. Il ne tient qu'à nous que la société des générations multiples soit une société où les différences enrichissent la collectivité humaine dans son ensemble.

### **Deuxième enjeu : choisir entre répartition et capitalisation**

La perspective des sacrifices à faire pour financer les retraites a remis à l'ordre du jour la question du choix entre retraites par répartition et retraite par capitalisation.

Au lendemain de la dernière guerre, en 1945, dans un souci de solidarité et avec la mémoire de l'inflation des années 1930, la France a choisi un système de retraites fonctionnant uniquement par répartition, système collectif dans lequel les actifs d'aujourd'hui cotisent non pas pour eux-mêmes mais pour les retraités d'aujourd'hui. La plupart des pays développés, y compris les États-Unis, utilisent, au moins en partie, ce système de répartition.

Par-delà ses aspects techniques et les passions idéologiques qu'il déchaîne, le choix entre répartition et capitalisation est un enjeu de société majeur, qu'il importe d'aborder comme tel.

Il convient d'abord d'observer que le choix de l'un ou l'autre système est neutre sur l'effort financier que les Français devront consentir : la question est de savoir si cet effort prendra la forme d'une hausse de cotisation retraite (effort obligatoire et collectif) ou d'un développement de l'épargne retraite individuelle. Cela étant posé, il reste à bien peser les avantages et inconvénients de chacune des solutions.

## 1. LES RISQUES DE LA CAPITALISATION

Selon ce système, chaque individu cotise pour sa propre retraite, sans attendre des autres le versement de celle-ci. Les sommes affectées aux retraites sont placées en épargne utile à la croissance (sous des formes variées), de manière à dégager un fort rendement, souvent en revenus du capital, mais pas toujours au profit du travail. Il est clair que les modalités précises de la gestion de cette épargne (rôle des entreprises, des syndicats, de la puissance publique...) sont d'une grande importance. Il conviendrait d'en tenir le plus grand compte avant de porter un jugement sur la signification et les conséquences sociales d'un éventuel système de capitalisation. De même, le jugement ne peut être identique selon que

l'on considère la capitalisation comme un complément ou comme une alternative à la répartition. Les interrogations critiques qui suivent visent surtout l'idée selon laquelle la capitalisation constituerait en elle-même une réponse à la crise du système de répartition.

- Le risque principal de la capitalisation est d'accentuer les inégalités entre retraités puisque l'action redistributive de l'Etat disparaîtrait au profit d'une épargne individuelle dépendant du montant des revenus de chacun et de sa propension à économiser. Seuls les salariés les plus aisés, qui peuvent se constituer une épargne, auront le moyen de souscrire à des régimes librement choisis. De plus, mieux informés et mieux traités par les banques, ils obtiendront de leur épargne un bien meilleur rendement que les épargnants plus modestes.
- Le remplacement total du système de répartition par des mécanismes de capitalisation est impossible car cela consisterait à faire payer deux fois les générations actuellement au travail : une fois pour financer les retraites d'aujourd'hui ; une fois pour se constituer une retraite par capitalisation.
- Le rythme de l'inflation et la stabilité des marchés financiers ne sont pas assurés sur les moyen et long termes. En cas de capitalisation collective, les risques liés aux incertitudes des marchés financiers, dus notamment à leur caractère spéculatif, resteraient entiers.

## 2. LES INJUSTICES DE LA RÉPARTITION

Dans ses modalités actuelles, le système de la répartition est loin d'être équitable. Des réformes sont nécessaires, afin que la justice soit bien plus réelle qu'elle ne l'est aujourd'hui.

- Le système actuel favorise les catégories socioprofessionnelles supérieures en raison de leur plus grande longévité : il entraîne un transfert des cotisations des ouvriers et des employés vers les cadres. Certains proposent d'introduire la « neutralité actuarielle » qui consiste à calculer les droits à la retraite en fonction non seulement du nombre d'années de cotisations, mais aussi de l'espérance de vie (mesure prônée dans le Rapport Charpin). Principe séduisant, mais d'application difficile : comment définir des catégories sociales, suffisamment homogènes du point de vue de leurs conditions de travail et de leur espérance de vie ?
- Le régime général pénalise les personnes dont les carrières sont incomplètes en leur refusant le « taux plein » à soixante ans. Malheur à ceux qui ont eu des trous dans leur carrière, qui ont « galéré », qui se sont arrêtés (spécialement les femmes) pour élever leurs enfants ou s'occuper de parents âgés.
- Le régime général ne valide pas les années cotisées au-delà de quarante ans. Ne confisque-t-on pas des années de droits à la retraite à ceux qui n'ont pas eu la chance de faire des études au-delà de la scolarité obligatoire ?

Toutes ces inconséquences ou injustices (ainsi que celles qui portent sur les travailleurs entrés très jeunes sur le marché du travail ou exerçant un emploi pénible) nécessitent une profonde réforme du système de retraite par répartition, car, dans tous les cas, qu'on l'aime ou non, il reste nécessaire.

L'inspiration évangélique ne peut en effet que nous inciter à privilégier la solidarité organisée entre les générations. Aussi faut-il sauvegarder la répartition, sans négliger pour autant de développer des systèmes complémentaires d'épargne retraite, sous des formes à débattre avec les partenaires sociaux.

Nous n'ignorons pas les arguments avancés par les milieux économiques et financiers en faveur des « fonds de pension à la française ». Selon eux, dans une économie largement ouverte aux capitaux étrangers, ceux-ci seraient nécessaires à la défense des positions de notre économie dans la compétition internationale. À la réflexion, il nous paraît peu admissible de nous abriter derrière des raisons économiques pour justifier un choix de société aussi fondamental. S'il est avéré que l'épargne des français s'investit trop peu dans les activités productrices, il existe bien d'autres manières d'encourager l'investissement et d'aider les entreprises.

### **Troisième enjeu : repenser la décennie des fins de carrière et les formes d'activités ouvertes aux retraités**

La France connaît la vie professionnelle la plus courte : elle commence plus tard et s'achève plus tôt. Nous avons vu précédemment l'importance de cette période située entre la fin de l'activité professionnelle à plein temps et « la vieillesse ».

Nombreux sont parmi les « seniors » ceux qui désirent remplir un rôle utile à la société. S'ils aspirent souvent à la retraite, c'est d'abord qu'ils la considèrent comme une garantie contre le chômage et qu'ils ne sont pas satisfaits de l'évolution d'un travail dans lequel ils subissent une insécurité et une pression qui n'a fait que s'amplifier.

Faut-il se priver d'une telle richesse d'expérience et de compétence ?

Est-il possible de réintégrer sur le marché du travail ceux qui l'ont quitté en bonne santé ?

Est-il possible pour cela de réinventer le travail, de créer des postes plus souples et moins stressants, d'alléger les horaires, de proposer un temps partiel choisi et progressif et de moduler en conséquence les cotisations sociales au-delà de cinquante-cinq ans ?

Il est temps de débattre plus largement de l'idée de « deuxième carrière » avancée depuis déjà plusieurs années par certains sociologues.

D'autres retraités sont également soucieux de manifester leur utilité sociale en prêtant assistance aux PME, en conduisant des projets de développement et de formation, en participant à des activités caritatives ou sociales ou en prenant des responsabilités dans les Églises. Enfin, ils sont nombreux ceux qui jouent un rôle actif dans les associations, en lien, parfois heureux et parfois plus difficile avec les jeunes.

Il est important d'envisager une plus grande souplesse pour cette période de la fin de la vie active et de faciliter le développement d'une « retraite choisie ». Intermédiaire entre la pleine activité et la retraite proprement dite, cette nouvelle étape de la vie professionnelle pourrait marier une sortie progressive du travail et une autre activité à temps partiel compatible avec une retraite perçue elle aussi partiellement. Travailler plus longtemps mais

autrement. La retraite-couperet à soixante ans (quand ce n'est pas cinquante-cinq ans) posera de plus en plus question. La « senioritude » est encore en grande partie un âge à inventer !

#### **Quatrième enjeu : susciter un débat national**

La préparation de telles réformes ne saurait se faire au sein d'un cénacle restreint. Un débat national semble nécessaire comme cela s'est fait dans certains pays étrangers notamment européens sur lesquels nous serions bien inspirés de prendre exemple.

Car l'avenir des retraites est une question difficile. Il n'y a pas de solution unique pour en réussir la réforme. La plupart des Français désirent que les efforts soient équitablement partagés entre cotisants, retraités, employeurs et contribuables. Mais cela nécessitera débat loyal et courage, tant de la part des citoyens que des gouvernants, lesquels, polarisés par les échéances électorales, n'ont cessé de remettre à plus tard cette question importante.

### **III. QUELQUES JUGEMENTS PRUDENTIELS SUR CE QU'IL CONVIENDRAIT DE FAIRE**

Répetons-le : il n'y a pas de solution miracle ni de réponse unique au problème de l'avenir des retraites. Peut-être est-il possible cependant, en fonction de ce que nous avons dit antérieurement, de formuler quelques jugements prudents sur ce qu'il conviendrait de faire, en tenant compte des exigences de responsabilité, de justice et de solidarité.

#### **1. VISER LA JUSTICE ET L'ÉQUITÉ DANS TOUS LES DOMAINES**

Les inégalités entre pensionnés reproduisent les inégalités antérieures de la vie active : elles concernent, principalement, les disparités entre les salariés du secteur privé et les agents publics.



Ainsi, au sujet de la durée de versement des cotisations, les salariés du privé doivent cotiser quarante ans pour pouvoir bénéficier d'une retraite complète, ceux du secteur public, trente-sept ans et demi. Ce clivage entre privé et public pèse lourd dans la question des réformes des systèmes de retraite ; l'on se souvient des événements de décembre 1995. La durée de versement des cotisations doit être égale pour tous : c'est un strict minimum, d'autant plus que les salariés du privé n'ont pas la garantie de l'emploi et sont plus menacés par les risques du chômage. L'intérêt bien compris des agents publics n'est pas – et ils en sont conscients – d'apparaître aux yeux de tous comme constituant une classe à part.

Dans la logique de l'Évangile, les chrétiens se doivent également de porter une attention privilégiée, par une répartition plus juste de l'effort financier, aux travailleurs entrés plus jeunes sur le marché du travail ou ayant exercé un emploi pénible.

## **2. AUGMENTER LE NOMBRE D'ANNÉES DE COTISATIONS ?**

Cette mesure apparaît à beaucoup comme inévitable, car elle permet de jouer à la fois sur les dépenses et sur les recettes des systèmes de retraite : la durée des cotisations est plus longue, la durée de la retraite est plus courte. Par rapport à d'autres pays, la France se singularise par le faible taux d'activité des personnes de plus de cinquante-cinq ans. En vingt-cinq ans, de 1969 à 1993, l'âge moyen de la sortie de la vie active est passé de soixante-deux à cinquante-huit ans et demi.

Il faut cependant savoir qu'augmenter la durée des cotisations (et donc de l'âge de la retraite) peut avoir des effets pervers et conduire au développement d'un chômage de longue durée chez les travailleurs âgés. Qui peut garantir que les plus de soixante ans retrouveront facilement un travail ?

En se plaçant du point de vue de la cohérence des politiques sociales, comment ne pas remarquer que cet allongement va à contre-courant de la politique de réduction du temps de travail ? Comment expliquer aux travailleurs qu'ils devront travailler plus longtemps, au moment même où l'on défend l'idée du partage du travail et où l'on semble s'orienter vers une politique du loisir ? Il faudra faire œuvre de pédagogie pour expliquer qu'il ne s'agit pas de « travailler plus » ou de « travailler moins » mais de rechercher une répartition plus satisfaisante des activités sur l'ensemble de l'existence.

En tous cas, si une telle mesure était retenue, elle devrait se réaliser progressivement, en permettant l'arbitrage des individus entre le départ en retraite et le niveau de pension. L'allongement de la durée de cotisation ne devrait pas s'opérer à un rythme supérieur à celui de l'espérance de vie, de façon à garantir une durée moyenne de la retraite au moins égale à celle que nous connaissons actuellement. Les décisions prises sont en effet plus facilement acceptées par l'opinion si elles sont d'application progressive.

## **3. METTRE FIN À L'INCOHÉRENCE ENTRE LES DISCOURS SUR L'AVENIR DE LA RETRAITE ET LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PRÉ-RETRAITES**

Au cours des vingt dernières années, la politique des pré-retraites a été largement utilisée par les entreprises et soutenue par l'Etat en vue de réduire le chômage. D'abord vécues négativement par les salariés et considérées comme des licenciements déguisés, les pré-retraites ont été vécues peu à peu beaucoup plus positivement, au point de devenir pour beaucoup comme un droit acquis : le travail s'est dévalorisé au profit du temps libre de la retraite. On est passé d'une gestion provisoire du chômage à une offre permanente de temps libre rémunéré.

Or, il importe d'être logique : on ne peut demander l'allongement de l'activité pour diminuer le poids des retraites tout en mettant les actifs à la retraite à partir de cinquante-cinq ans en vue d'améliorer la compétitivité. Les chefs d'entreprises doivent mettre leurs actes en cohérence avec leurs discours.

#### **4. ORGANISER UNE GESTION DU TEMPS TOUT AU LONG DE LA VIE.**

La « vieillesse » de chacun dépend beaucoup de ce qu'il a fait pour la préparer. Pas seulement en ce qui concerne son régime alimentaire ou sa pratique sportive, mais encore ses activités, ses passions, ses relations...

Dans cette perspective, la question des rapports entre temps de travail, temps de formation et temps libre au cours de la vie professionnelle, pourrait être utilement abordée dans le débat sur les retraites, de même que celle de la gestion du temps tout au long de la vie. Se préparer à une fin de carrière « flexible » et à une retraite active devrait faire partie du « cahier des charges » de la formation permanente. Des modalités plus inventives d'aménagement du temps pourraient faciliter une évolution plus harmonieuse des formes de travail et d'activité au cours de la vie. Ne serait-il pas possible, par exemple, d'échanger le financement d'une année sabbatique contre un recul du départ à la retraite ? Une responsabilisation des individus dans la gestion de leur temps et la préparation de leur retraite semble nécessaire.

#### **5. PRENDRE EN COMPTE LA FAMILLE**

À long terme, le financement des retraites ainsi que l'avenir de nos sociétés passent par le renouvellement des générations : ce qui plaide en faveur d'une politique familiale plus audacieuse.

Certains ont préconisé d'indexer le montant des retraites sur le nombre des enfants. Même si l'on peut comprendre les motivations de cette proposition, elle se heurte à des objections sérieuses : elle reviendrait à pénaliser et stigmatiser les personnes et ménages sans enfants, ce qui est inacceptable, ne serait-ce qu'en raison des causes variées, parfois médicales, d'une telle situation. On devrait cependant reconnaître davantage de droits spécifiques aux parents ayant pris le temps pour élever leurs enfants, ces droits étant calculés en fonction du nombre des enfants et de la durée d'inactivité professionnelle et comportant une aide pour le retour à l'emploi.

#### **6. FAIRE APPEL À LA MAIN D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE ?**

Pour faire face à la diminution de la population active française, va-t-on de nouveau faire appel à la main d'œuvre étrangère ? Certains économistes sont convaincus que cette mesure sera nécessaire et devra s'articuler avec le développement de la libre circulation des personnes dans une Union Européenne élargie à l'Est. Dans une telle situation, qui va-t-on faire venir ? Les travailleurs qualifiés des pays du Sud ? La tentation est forte, mais elle doit être dénoncée avec vigueur : comment accepter que l'on accapare ainsi des ressources humaines formées à grand prix par les pays d'origine et indispensables à leur développement ? Pourquoi ne pas former davantage la main d'œuvre non qualifiée – française ou étrangère – pour faire face à cette demande ? En justice, n'est-il pas immoral de piller les pays les plus pauvres en écrémant leur matière grise, au bénéfice de notre économie et de nos retraites ?

Cela suppose des négociations entre pays ; comment aménager l'accueil chez nous : conditions de vie et de travail, participation à la retraite... ? Comment assurer

dans les pays d'origine un développement et une formation adaptée pour nous permettre de devenir « partenaires » pour le plus grand bien, y compris économique, des uns et des autres.

En cas de reprise de l'immigration, l'Évangile nous demande d'agir avec une attitude accueillante, exempte d'exploitation et de xénophobie : « J'étais un étranger et vous m'avez accueilli » (Mt 25, 35).

## **7. DONNER SENS ET VALEUR AUX DIFFÉRENTS ÂGES DE LA VIE**

Dans l'approche que l'on peut avoir des personnes et des âges, l'utilitarisme menace toujours. « L'utilité » d'une personne se

mesure-t-elle à son apport en travail et en argent ? Tout homme et toute femme participent à l'œuvre collective de la vie d'une façon ou d'une autre et jusqu'à l'ultime instant de son existence. Toute personne, nous le croyons, a une vocation propre et inaliénable.

Il ne tient qu'à nous qu'une société de générations multiples puisse être porteuse de richesses diverses, d'espérance et de sérénité. Il nous appartient d'édifier une société accueillante aux différences et aux apports de tous les âges. « La société humaine est toujours à construire : tel est le premier travail de tout homme, travail qui exprime sa dignité propre. Chacun a quelque chose à apporter à la construction de la société »[\*].

Le 26 février 2002

Membres de la Commission sociale :

Mgr Olivier de BERRANGER,  
évêque de Saint-Denis  
président de la Commission sociale  
des évêques de France

Mgr Philippe BARBARIN,  
évêque de Moulins,  
président du Comité épiscopal  
pour la Santé

Mgr André LACRAMPE,  
évêque d'Ajaccio pour la Corse,  
président du Comité épiscopal  
socio-caritatif

Mgr Jean BONFILS,  
évêque de Nice,  
président du Comité épiscopal  
socio-économique et politique

Mgr Hervé RENAUDIN,  
évêque de Pontoise,  
président du Comité épiscopal  
« Justice et Paix »

Mgr Jacques NOYER,  
évêque d'Amiens,  
président du Comité épiscopal  
« Loisirs, fêtes et voyages »

---

[\*] Commission sociale des évêques de France, « *Face au chômage, changer le travail* », éd. Centurion, 1993, p. 220.

---

Toute reproduction interdite

Édité par le Secrétariat général de la Conférence des évêques de France

Directeur de la publication : Père Stanislas LALANNE

Secrétariat de rédaction : Mme M.-H. Tornéro-Torrès

106, rue du Bac - 75341 PARIS CEDEX 07

Dépôt légal : février 2002

Imprimerie INDICA - 27 rue des Gros-Grès, 92700 COLOMBES